

VILLE D'HAVELUY

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de séance : 22 FEVRIER 2023

Date de convocation : 16 FEVRIER 2023

Date d'affichage : 16 FEVRIER 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 21

Présents : 16

Votants : 20

L'an deux mille vingt-trois, le 22 février, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni à la salle des fêtes municipale sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1ère Adjointe + MURCIA B., 2ème Adjoint + MAYEUX M., 3ème Adjointe + FERAHTIA A., 4ème Adjoint + DHAUSSY L., 5ème Adjointe + LEBBADER D., 6ème Adjoint + CARLIER N. + GIRARD J.C + LEFEBVRE B. + PLANTIN M.F. + CLOSSE E. + GLORIA D. + BUONGIORNO G. + KRYSZTOF J. + CHATELLAIN J.

EXCUSES : MM. PERNAK C. qui donne pouvoir à MURCIA B.+ CASABIANCA M. qui donne pouvoir à RYCKELYNCK J.P. + BOCQUILLION R. qui donne pouvoir à MAYEUX M. + DELBECQ D. qui donne pouvoir à PERTOLDI C.

ABSENTS : MM. GARCIA M.

Secrétaire de séance : Mme MAYEUX M.

Délibération N° 2023-01-05

OBJET

Travaux de rénovation de la couche de roulement d'une partie des rues F. Décarpentry et L. Rémy
Demande de l'Aide Départementale Villages et Bourgs 2023 « voirie communale » - (ADVB voirie communale)

MAIRIE D'HAVELUY
59255

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE
L'AIDE DEPARTEMENTALE VILLAGES ET BOURGS 2023 "VOIRIE COMMUNALE"

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL H.T.

TRAVAUX DE RENOVATION DE LA COUCHE DE REOULEMENT D'UNE PARTIE DES
RUES F. DECARPENTRY ET L. REMY

DEPENSES		RECETTES	
Coût des travaux	39 830,00 €	Subvention du Département du Nord	19 915,00 €
		Autofinancement communal	19 915,00 €
TOTAL DES DEPENSES H.T.	39 830,00 €	TOTAL DES RECETTES	39 830,00 €

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Haveluy
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DELIB20230105
Objet :	Travaux de rénovation de la couche de roulement d'une partie des rues F. Décarpentry et L. Rémy. Demande de l'Aide Départementale Villages et Bourgs 2023 "voirie communale" - (ADVB voirie communale)
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-02-22 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	059-215902925-20230222-DELIB20230105-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215902925-20230222-DELIB20230105-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : DELIB 2023_01_05.pdf Nom métier : 99_DE-059-215902925-20230222-DELIB20230105-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	476.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	1 mars 2023 à 15h06min52s	Dépôt initial
En attente de transmission	1 mars 2023 à 15h06min53s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	1 mars 2023 à 15h06min54s	Transmis au MI
Acquittement reçu	1 mars 2023 à 15h07min07s	Reçu par le MI le 2023-03-01

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que certaines parties des rues Ferdinand Décarpentry et Louis Rémy nécessitent des travaux de réfection de la couche de roulement.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le Département du Nord a étendu son dispositif de « soutien aux voiries communales » aux communes de moins de 3 500 habitants. Cette aide peut être sollicitée pour un montant minimum de travaux subventionnables de 8 000 €. Le taux de subvention est de 50%. Le montant maximum de la subvention est fixé à 75 000 € HT.

Après avoir présenté le projet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

Vu le coût hors-taxes des travaux s'élevant à 39 830,00 €,

Vu le budget prévisionnel de l'opération ci-annexé,

Vu les dispositifs 2023 mis en œuvre par le Département du Nord relatif au soutien financier relevant de la politique d'aménagement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (20 voix « POUR »),

SOLLICITE une subvention au titre de l'Aide Départementale Villages et Bourgs 2023 « Voirie communale » au taux de 50% soit **19 915,00 €** ;

S'ENGAGE à faire réaliser les travaux sous réserve de l'obtention de la subvention départementale ;

AUTORISE Monsieur le Maire à rechercher et solliciter tout autre cofinancement visant à réduire la part à charge communale ;

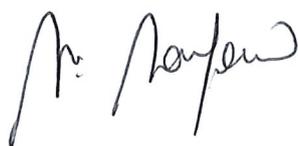
S'ENGAGE à inscrire au budget communal les crédits nécessaires à la réalisation des travaux.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,



Mariette MAYEUX



Jean-Paul RYCKELYNCK

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture le 02/03/2023
Publiée ou notifiée le 03/03/2023
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,

